

FICHE SIGNALÉTIQUE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1 : Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

1.1. Étiquette d'un produit

Nom du produit : Durcisseur ENVIROSTIK (incluant l'additif de durcisseur, l'additif de durcisseur pour adhésif Multipurpose (multiusage) et l'additif de durcisseur SPORT-FIX)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation: Durcisseur pour adhésifs

Utilisations identifiées conformément au Règlement (UE) n° 1907/2006. Pour plus de détails se référer à l'annexe de la présente fiche de données de sécurité :

- Usage industriel pour la mousse rigide, les revêtements et les adhésifs et mastics
- Usage professionnel en mousse rigide, revêtements, adhésifs et mastics et autres matériaux composites

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la compagnie :

EnviroStik Ltd,
Airfield Industrial Estate Hixon
Stafford
ST18 OPF
Angleterre
+44 (0)1889 271751

Tel :

E-mail : enquiries@envirostik.com

Section 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Haute toxicité inhalatrice, catégorie 4 (H332)

Irritation de la peau, catégorie 2 (H315)

Irritation des yeux, Catégorie 2 (H319)

Sensibilisation des voies respiratoires, Catégorie 1 (H334)

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 (H317)

Cancérogénicité, Catégorie 2 (H351)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), catégorie 3 (H335)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée), catégorie 2 (H373)

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent figurer sur l'étiquette :

Diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues

diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates

2,2'-méthylènediphényle Diisocyanates

Signalement : DANGER

Pictogrammes de danger : GHS07 : Signe d'exclamation GHS08 : Risque pour la santé



Conseils de prudence :

H315: Provoque une irritation de la peau.

H317: Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

H319: Provoque une grave irritation des yeux.

H332: Nocif par inhalation.

H334 : Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires s'il est inhalé.

H335: Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

H351: Susceptible de causer un cancer.

H373: Peut causer des dommages aux organes sous une exposition prolongée ou répétée

Conseils de prudence:

P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / pulvérisation.

P280: Porter des gants de protection / des vêtements de protection / protection des yeux / protection du visage.

P302 + 352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment au savon et à l'eau.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Si elle respire difficilement, emmener la personne souffrante à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. En présence de lentilles de contact, si c'est facile à faire, les retirer. Continuer le rinçage.

P308 + P313 En cas d'exposition ou de difficultés : Demander une assistance ou un avis médical.

Caractéristiques dangereuses supplémentaires et éléments d'étiquetage:

EUH204 Contient des isocyanates. Peut déclencher une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

Section 3 : Composition et information sur les ingrédients

3.1.Type de produit: Mélange

Polyisocyanate à base de Diisocyanates de diphenylméthane

Ingrédients dangereux:

Diphenylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues

Concentration [wt .-%]:> = 75 - <100

N°CAS: 9016-87-9

Classification (1272/2008 / CE): Toxique aiguë. 4 Inhalation H332
Irritation cutanée 2 H315 Irritation oculaire 2 H319 Sensibilisation sensorielle 1 H334
Sensibilisation cutanée 1 H317 Cancérogène 2 H351 STOT SE 3 H335 STOT RE 2 Inhalation H373

Concentration seuil spécifique (SGH):

Sensibilisation sensorielle1	H334> = 0,1%
Irritation oculaire 2	H319> = 5%
Irritation cutanée 2	H315> = 5%
STOT SE 3	H335> = 5%

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

Concentration [wt .-%]:> = 10 - <20

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457014-47-0006, 01-2119457014-47-0007, 01-2119457014-47-0008, 01-2119457014-47-0009

N° CAS: 101-68-8

N° EINECS: 202-966-0

N° d'index: 615-005-00-9

Classification (1272/2008 / CE): Toxique aiguë 4 Inhalation H332 Irritation cutanée 2 H315
Irritation oculaire 2 H319 Sensibilisation sensorielle1 H334 Sensibilisation cutanée 1 H317
Cancérogène 2 H351 STOT SE 3 H335 STOT RE 2 Inhalation H373

Concentration seuil spécifique (SGH):

Sensibilisation sensorielle1	H334> = 0,1%
Irritation oculaire 2	H319> = 5%
Irritation cutanée 2	H315> = 5%
STOT SE 3	H335> = 5%

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates

Concentration [wt .-%]:> = 5 - <10

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119480143-45-0000, 01-2119480143-45-0001, 01-2119480143-45-0002

N° CAS: 5873-54-1

N° EINECS: 227-534-9

N° d'index: 615-005-00-9

Classification (1272/2008 / CE): Toxique aiguë. 4 Inhalation H332 Irritation cutanée2 H315
Irritation oculaire 2 H319 Sensibilisation sensorielle 1 H334 Sensibilisation cutanée 1 H317
Cancérogène 2 H351 STOT SE 3 H335 STOT RE 2 Inhalation H373

Concentration seuil spécifique (SGH):

Sensibilisation sensorielle1	H334> = 0,1%
Irritation oculaire 2	H319> = 5%
Irritation cutanée 2	H315> = 5%
STOT SE 3	H335> = 5%

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle

Concentration [wt .-%]:> = 1 - <5

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119927323-43-0000, 01-2119927323-43-0001

N° CAS: 2536-05-2

N° EINECS: 219-799-4

N° d'index: 615-005-00-9

Classification (1272/2008 / CE): Toxique aiguë. 4 Inhalation H332 Irritation cutanée 2 H315
Irritation oculaire 2 H319 Sensibilisation sensorielle 1 H334 Sensibilisation cutanée 1 H317
Cancérogène 2 H351 STOT SE 3 H335 STOT RE 2 Inhalation H373
Concentration seuil spécifique (SGH):

Sensibilisation sensorielle 1	H334> = 0,1%
Irritation oculaire 2	H319> = 5%
Irritation cutanée 2	H315> = 5%
STOT SE 3	H335> = 5%

Section 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- **en cas de contact avec la peau** : Retirer immédiatement tous les vêtements et chaussures contaminés, à moins qu'ils ne soient collés à la peau et rincer abondamment à l'aide de savon et d'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- **en cas de contact avec les yeux** : Rincer les yeux à l'eau courante pendant 15 minutes. Consulter un médecin.
- **en cas d'ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.
- **en cas d'inhalation** : Éloigner le sujet du lieu d'exposition tout en assurant votre propre sécurité.

4.2. Principaux symptômes et effets immédiats et secondaires

Conseils généraux: Les vêtements et les chaussures souillés, trempés doivent être immédiatement enlevés, décontaminés et éliminés.

En cas d'inhalation: Sortir la personne souffrante à l'air frais et la garder au chaud, la laisser se reposer. Si elle respire difficilement, un avis médical est requis.

En cas de contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, de préférence laver avec un nettoyant à base de polyéthylène glycol ou avec beaucoup d'eau chaude et de savon. Consulter un médecin en cas de réaction cutanée.

En cas de contact avec les yeux: Tenir les yeux ouverts et rincer avec de préférence de l'eau tiède pendant une durée suffisamment longue (au moins 10 minutes). Contacter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion: NE PAS inciter le patient à vomir, un avis médical est requis.

Effets secondaires / immédiats : On peut s'attendre à des effets immédiats même après une exposition de courte durée.

4.3. Indication de tout soin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement immédiat / spécial : Prévoir un équipement pour rincer abondamment les yeux.

Les principaux symptômes et effets sont à la fois immédiats et durables.

Remarques au médecin: Le produit irrite les voies respiratoires et peut déclencher une sensibilisation de la peau et des voies respiratoires. Le traitement de l'irritation aiguë ou de la constriction bronchique est principalement symptomatique. Un traitement médical prolongé peut être nécessaire en fonction du degré d'exposition et de la gravité des symptômes.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone (CO^2), mousse, poudre d'extinction ; dans les cas d'incendies plus importants, l'eau pulvérisée est conseillée.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand volume

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition : Durant la combustion, le mélange émet des fumées toxiques de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone, d'oxydes d'azote, de vapeurs d'isocyanates et de traces de cyanure d'hydrogène. En cas d'incendie et / ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Le feu environnant pose un risque d'accumulation de pression et de rupture. Les conteneurs exposés au risque d'incendie doivent être refroidis à l'eau et, si possible, retirés de la zone à risque.

5.3. Conseils aux pompiers

Lors de l'extinction du feu, le port d'un respirateur avec une alimentation en air autonome et un vêtement hermétique est nécessaire.

Ne pas laisser d'eau d'extinction contaminée entrer dans le sol, les eaux souterraines ou les eaux de surface.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles : Porter un équipement de protection (Voir section 8). Assurez-vous d'aérer ou ventiler suffisamment la zone.

Interdire l'accès au personnel non autorisé.

6.2. Précautions environnementales

Précautions environnementales : Ne pas déverser dans les égouts, les rivières ou même le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédures de nettoyage : Retirer mécaniquement. Recouvrir les résidus avec un matériau humide et absorbant (par exemple, sciure de bois, liant chimique à base d'hydrate de silicate de calcium, sable). Après environ une heure, transférer dans un conteneur de déchets et ne pas sceller (évolution du CO^2 !). Garder l'humidité dans une zone de ventilation sécurisée pendant plusieurs jours.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Reportez-vous à la section 8 de la fiche signalétique. Pour d'autres mesures d'élimination, reportez-vous à la section 13.

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Si une annexe conforme au Règlement REACH (UE) n° 1907/2006 est jointe à cette fiche de données de sécurité, les conditions générales d'utilisation sont précisées dans les scénarios d'exposition correspondants.

Exigences de manipulation : Prévoir suffisamment de renouvellement d'air et / ou d'évacuation dans les salles de travail. Procéder à la ventilation nécessaire si le produit est pulvérisé. Les valeurs limites de seuil indiquées au chapitre 8 doivent être surveillées. Dans toutes les zones où les concentrations d'aérosols et / ou de vapeurs d'isocyanates sont produites en concentrations élevées, la ventilation par aspiration doit être fournie de telle sorte que les limites d'exposition au lieu de travail (WEL) ne soient pas dépassées. L'air doit être éloigné du personnel qui manipule le produit.

Les mesures de protection individuelle décrites à la section 8 doivent être respectées. Les précautions requises pour la manipulation des isocyanates doivent être prises. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeur.

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et du tabac. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail et utiliser une pommade protectrice pour la peau. Tenir à l'écart toutes les tenues de travail. Enlever immédiatement tout vêtement contaminé.

7.2. Conditions de stockage sécurisé, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Garder le récipient bien fermé et sec.

Emballage approprié : À conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Classe de stockage (TRGS 510) : 10 : Liquides combustibles

7.3. Usage (s) spécifique (s)

Usage (s) spécifique (s) : Durcisseur de colle.

Section 8 : Contrôles d'exposition et de protection individuelle

Si une annexe, conformément au Règlement (UE) n° 1907/2006, est jointe à cette fiche signalétique, les RMM générales sont spécifiées dans les scénarios d'exposition correspondants.

Limites d'exposition sur le lieu de travail au Royaume-Uni (WEL), selon le document EH40 (Ministère de la Santé et de la Sécurité). Si aucune valeur n'existe au Royaume-Uni, les limites d'exposition de l'UE sont données lorsqu'elles sont disponibles.

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec paramètres de contrôle du lieu de travail

Substance	N° CAS	Base	Type	Valeur	Plafond de valeur Maximale	Remarques
diphénylméthane- 4,4'-Diisocyanates	101-68-8	EH40 WEL	TWA	0.02 mg/m3		Mesuré en NCO
diphénylméthane- 4,4'-Diisocyanates	101-68-8	EH40 WEL	STEL	0.07 mg/m3		Mesuré en NCO
Diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues	9016-87-9	EH40 WEL	TWA	0.02 mg/m3		Mesuré en NCO
Diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues	9016-87-9	EH40 WEL	STEL	0.07 mg/m3		Mesuré en NCO
Diphénylméthane - 2,4'-Diisocyanates	5873-54-1	EH40 WEL	TWA	0.02 mg/m3		Mesuré en NCO
Diphénylméthane - 2,4'-Diisocyanates	5873-54-1	EH40 WEL	STEL	0.07 mg/m3		Mesuré en NCO
2,2'- Méthylène-diphényleDiisocyanates	2536-05-2	EH40 WEL	TWA	0.02 mg/m3		Mesuré en NCO
2,2'- Méthylène-diphényleDiisocyanates	2536-05-2	EH40 WEL	STEL	0.07 mg/m3		Mesuré en NCO

Valeur d'évaluation de l'exposition (EBW) par TGRS 430 : Teneur en polyisocyanate (oligomères MDI et / ou pré-polymères) 45%. Utiliser une valeur d'évaluation de l'exposition de 0,05 mg / m3.

Le produit peut contenir des traces de phénylisocyanates.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) ou niveau dérivé avec effet minimal (DMEL) :

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

Travailleur (à court terme)

DNEL Voie cutanée - effets systémiques: 50 mg / kg de poids corporel / jour

DNEL Inhalation - effets systémiques: 0,1 mg / m3 d'air

DNEL Voie cutanée - effets au niveau local : 28,7 mg / cm2

DNEL Inhalation - effets au niveau local : 0,1 mg / m3 d'air

Travailleur (à long terme)

DNEL Voie cutanée - effets systémiques: Aucune évaluation quantitative des risques n'est possible.

DNEL Inhalation - effets systémiques: 0,05 mg / m³ d'air

DNEL Voie cutanée - effets au niveau local : Aucune évaluation quantitative des risques n'est possible.

DNEL Inhalation - effets au niveau local : 0,05 mg / m³ d'air

Population générale (à court terme)

DNEL Voie cutanée - effets systémiques: 25 mg / Kg poids corporel / jour

DNEL Inhalation - effets systémiques: 0,05 mg / m³ d'air

DNEL Voie orale - effets systémiques: 20 mg / kg de poids corporel / jour

DNEL Voie cutanée - effets au niveau local : 17,2 mg / cm²

DNEL Inhalation - effets au niveau local : 0,05 mg / m³ d'air

Population générale (à long terme)

DNEL voie cutanée - effets systémiques: Aucune évaluation quantitative des risques n'est possible.

DNEL Inhalation - effets systémiques: 0,025 mg / m³ d'air

DNEL Voie orale - effets systémiques : Aucune évaluation quantitative des risques n'est possible.

DNEL Voie cutanée - effets au niveau local : Aucune évaluation quantitative des risques n'est possible.

DNEL Inhalation - effets au niveau local : 0,025 mg / m³ d'air

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates

Travailleur (à court terme)

DNEL Voie cutanée - effets systémiques: 50 mg / kg de poids corporel / jour

DNEL Inhalation - effets systémiques: 0,1 mg / m³ d'air

DNEL Voie cutanée - effets au niveau local : 28,7 mg / cm²

DNEL Inhalation - effets au niveau local : 0,1 mg / m³ d'air

Travailleur (à long terme)

DNEL Voie cutanée - effets systémiques: Aucune évaluation quantitative des risques n'est possible.

DNEL Inhalation - effets systémiques: 0,05 mg / m³ d'air

DNEL Voie cutanée - effets au niveau local : Aucune évaluation quantitative des risques n'est possible. DNEL Inhalation - effets au niveau local : 0,05 mg / m³ d'air

Population générale (à court terme)

DNEL Voie cutanée - effets systémiques: 25 mg / Kg poids corporel / jour

DNEL Inhalation - effets systémiques: 0,05 mg / m³ d'air

DNEL Voie orale - effets systémiques: 20 mg / kg de poids corporel / jour

DNEL Voie cutanée - effets au niveau local : 17,2 mg / cm²

DNEL Inhalation - effets au niveau local : 0,05 mg / m³ d'air

Population générale (à long terme)

DNEL Voie cutanée - effets systémiques: Aucune évaluation quantitative des risques n'est possible.

DNEL Inhalation - effets systémiques: 0,025 mg / m³ d'air

DNEL Voie orale - effets systémiques : Aucune évaluation quantitative des risques n'est possible.

DNEL Voie cutanée - effets au niveau local : Aucune évaluation quantitative des risques n'est possible.

DNEL Inhalation - effets au niveau local : 0,025 mg / m³ d'air

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle

Travailleur (à court terme)

DNEL Voie cutanée - effets systématiques: 50 mg / kg de poids corporel / jour

DNEL Inhalation - effets systématiques: 0,1 mg / m³ d'air

DNEL Voie cutanée - effets locaux: 28,7 mg / cm²

DNEL Inhalation - effets locaux: 0,1 mg / m³ d'air

Travailleur (à long terme)

DNEL Voie cutanée - effets systémiques: Aucune évaluation quantitative des risques n'est possible.

DNEL Inhalation - effets systémiques: 0,05 mg / m³ d'air

DNEL Voie cutanée - effets locaux: Aucune évaluation quantitative des risques n'est possible.

DNEL Inhalation - effets locaux: 0,05 mg / m³ d'air

Population générale (à court terme)

DNEL Voie cutanée - effets systématiques: 25 mg / Kg poids corporel / jour

DNEL Inhalation - effets systématiques: 0,05 mg / m³ d'air

DNEL Voie orale - effets systématiques: 20 mg / kg de poids corporel / jour

DNEL Voie cutanée - effets locaux: 17,2 mg / cm²

DNEL Inhalation - effets locaux: 0,05 mg / m³ d'air

Population générale (à long terme)

DNEL Voie cutanée - effets systémiques: Aucune évaluation quantitative des risques n'est possible.

DNEL Inhalation - effets systémiques: 0,025 mg / m³ d'air

DNEL Voie orale - effets systématiques: Aucune évaluation quantitative des risques n'est possible.

DNEL Voie cutanée - effets locaux : Aucune évaluation quantitative des risques n'est possible.

DNEL Inhalation - effets locaux : 0,025 mg / m³ d'air

Concentration prévisible sans effet (PNEC) :

Diphenylmethane-4,4'-diisocyanate

Eau douce : > 1 mg/l

Eau marine: > 0.1 mg/l

Sédiments : Non pertinent

Sol : > 1 mg/kg de poids sec

STP (station d'épuration des eaux usées) : > 1 mg/l

Voie orale : Non pertinent

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates

Eau douce:> 1 mg / l

Eau marine:> 0,1 mg / l

Sédiments: Non pertinent

Sol:> 1 mg / kg de poids sec

STP (station d'épuration des eaux usées):> 1 mg / l

Voie orale : Non pertinent

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle

Eau douce:> 1 mg / l
 Eau marine:> 0,1 mg / l
 Sédiments: Non pertinent
 Sol:> 1 mg / kg de poids sec
 STP (station d'épuration des eaux usées):> 1 mg / l
 Voie orale : Non pertinent

8.2. Contrôles d'exposition

Protection respiratoire : Protection respiratoire requise dans les zones de travail insuffisamment ventilées et lors de la pulvérisation. Le port d'un masque alimenté par air, ou pour de courtes périodes de travail, un masque combinant un filtre à charbon et un filtre à particules est recommandé.
 D'autres recommandations concernant la protection respiratoire peuvent être trouvées dans les scénarios d'exposition individuels dans l'annexe.
 En cas d'hypersensibilité des voies respiratoires (par exemple, les asthmatiques et ceux qui souffrent de bronchite chronique), il n'est pas conseillé de travailler avec ce produit.

Protection des mains : Matériaux appropriés pour les gants de protection; EN 374: Polychloroprène - CR: épaisseur> = 0,5mm; Temps de percée> = 480min. Caoutchouc nitrile - NBR: épaisseur> = 0,35mm; Temps de percée> = 480min. Caoutchouc butyle - IIR: épaisseur> = 0,5mm; Temps de percée> = 480min. Caoutchouc fluoré - FKM: épaisseur> = 0,4mm; Temps de percée> = 480min. Recommandation: les gants contaminés doivent être jetés.

Protection des yeux : Porter des lunettes ou un masque de protection.

Protection de la peau : Porter des vêtements de protection adaptés.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Etat:	Liquide
Couleur:	Marron
Odeur:	Odeur terreuse, poussiéreuse
Seuil d'odeur:	Non établi
PH:	Non applicable
Point d'écoulement:	Env. -30° C ISO 3016
Point-intervalle d'ébullition :	> 300° C à 1 013 hPa
Point d'éclair:	Environ 229° C
Taux d'évaporation:	Non établi
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable

Numéro de combustion:	Non applicable
Pression de vapeur:	Env. 11 hPa à 20° C Californie. 20 hPa à 50° C Californie. 22 hPa à 55° C Diphényle-méthane-Diisocyanates (MDI) <0,00001 hPa à 20° C
Densité de vapeur:	Non établie
Densité:	Env. 1,23 g / cm ³ à 20° C DIN 51757
Miscibilité avec l'eau:	Non miscible à 15° C
Tension superficielle:	Non établie
Coefficient de partage (n-octane / eau):	Non établi
Température d'auto-inflammation:	Non applicable
Température d'inflammation:	> 500° C DIN 51794
Température de décomposition :	Non établie
Viscosité, dynamique:	Env. 145 mPa.s à 20° C DIN 53019
Propriétés explosives:	Non établies
Classe d'explosion de poussière:	Non applicable
Propriétés oxydantes:	Non établies

9.2. Autres informations

Les valeurs indiquées ne correspondent pas nécessairement à la spécification du produit. Veuillez-vous référer à la fiche d'information technique pour les données de spécification.

Section 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité : Stable dans les conditions recommandées de transport ou de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique : Polymérise à environ 200 ° C avec l'évolution du CO².

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réaction exothermique avec des amines et des alcools ; réagit avec l'eau formant du CO² ; dans des récipients fermés, risque d'éclatement en raison de l'augmentation de pression. Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales de transport ou de stockage. Une décomposition peut se produire lors de l'exposition aux conditions ou aux matériaux énumérés ci-dessous.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur.

10.5. Matériaux incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Émet des fumées toxiques durant la combustion.

Aucune décomposition dangereuse ne se produit lorsqu'il est entreposé et manipulé correctement.

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1. Information sur l'effet toxicologique

Les études toxicologiques sur le produit ne sont pas encore disponibles.

Retrouvez ci-dessous les données toxicologiques disponibles pour les composants.

Toxicité aiguë, par voie orale:

Diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues

DL50 rat, mâle:> 10 000 mg / kg

Méthode: Ligne directrice 401 de l'OCDE

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

DL50 rat, mâle / femelle:> 2 000 mg / kg

Méthode: Directive 84/449 / CEE, B.1

Études toxicologiques d'un produit comparable.

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates

DL50 rat, mâle / femelle:> 2 000 mg / kg

Méthode: Directive 84/449 / CEE, B.1

Études toxicologiques d'un produit comparable.

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle

DL50 rat, mâle / femelle:> 2 000 mg / kg

Méthode: Directive 84/449 / CEE, B.1

Études toxicologiques d'un produit comparable.

Toxicité aiguë, voie cutanée:

Diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues DL50

Lapin, mâle / femelle:> 9 400 mg / kg

Méthode: Ligne directrice 402 de l'OCDE

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

Lapin DL50, mâle / femelle :> 9 400 mg / kg

Méthode: Ligne directrice 402 de l'OCDE

Études d'un produit comparable.

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates DL50

Lapin, mâle / femelle:> 9 400 mg / kg

Méthode: Ligne directrice 402 de l'OCDE

Études d'un produit comparable.

2,2'-méthylènediphényl Diisocyanates DL50
Lapin, mâle / femelle:> 9 400 mg / kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 402
Étude d'un produit comparable

Toxicité aiguë, inhalation:

ATEmix (inhalation): 1,5 mg / l, 4 h
Atmosphère d'essai : Poussière / brouillard
Méthode : Méthode de calcul

Diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues

CL50 rat, mâle / femelle: 0,31 mg / l, 4 h
Atmosphère d'essai : Poussière / brouillard
Méthode: Ligne directrice 403 de l'OCDE

L'atmosphère d'essai générée dans l'étude sur les animaux n'est pas représentative des milieux de travail, de la façon dont la substance est mise sur le marché et de la façon dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle soit utilisée. Par conséquent, le résultat du test ne peut pas être appliqué directement dans le but d'évaluer les risques. Selon un jugement d'expert et le poids de la preuve, une classification modifiée pour la toxicité aiguë par inhalation est justifiée.

Évaluation: Nocif par inhalation.

Conversion en valeurs ponctuelles estimées 1,5 mg / l
Atmosphère d'essai: Poussière / brouillard
Méthode: Jugement d'expert

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

CL50 rat, mâle: 0,368 mg / l, 4 h
Atmosphère d'essai: poussière / brouillard
Méthode: Ligne directrice 403 de l'OCDE

L'atmosphère d'essai générée dans l'étude sur les animaux n'est pas représentative des milieux de travail, de la façon dont la substance est mise sur le marché et de la façon dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle soit utilisée. Par conséquent, le résultat du test ne peut pas être appliqué directement dans le but d'évaluer les risques. Selon un jugement d'expert et le poids de la preuve, une classification modifiée pour la toxicité aiguë par inhalation est justifiée.

Évaluation: Nocif par inhalation.

Conversion en valeurs ponctuelles estimées 1,5 mg / l
Atmosphère d'essai : Poussière / brouillard
Méthode : Jugement d'expert

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates

CL50 rat, mâle: 0,387 mg / l, 4 h
Atmosphère d'essai: Poussière / brouillard
Méthode: Ligne directrice 403 de l'OCDE

L'atmosphère d'essai générée dans l'étude sur les animaux n'est pas représentative des milieux de travail, de la façon dont la substance est mise sur le marché et de la façon dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle soit utilisée. Par conséquent, le résultat du test ne peut pas être appliqué directement dans le but d'évaluer les risques. Selon un jugement d'expert et le poids de la preuve, une classification modifiée pour la toxicité aiguë par inhalation est justifiée.

Évaluation: Nocif par inhalation.

Conversion en valeurs ponctuelles estimées 1,5 mg / l

Atmosphère d'essai : Poussière / brouillard

Méthode : Jugement d'expert

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle

CL50 rat, mâle: 0,527 mg / l, 4 h

Atmosphère d'essai: Poussière / brouillard

Méthode: Ligne directrice 403 de l'OCDE

L'atmosphère d'essai générée dans l'étude sur les animaux n'est pas représentative des milieux de travail, de la façon dont la substance est mise sur le marché et de la façon dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle soit utilisée. Par conséquent, le résultat du test ne peut pas être appliqué directement dans le but d'évaluer les risques. Selon le jugement d'expert et le poids de la preuve, une classification modifiée pour la toxicité aiguë par inhalation est justifiée.

Évaluation: Nocif par inhalation.

Conversion en valeurs ponctuelles estimées 1,5 mg / l

Atmosphère d'essai : Poussière / brouillard

Méthode: jugement d'expert

Irritation cutanée primaire:

Diphénylméthane-Diisocyanates isomères et homologues

Espèce: Lapin

Résultat : Légèrement irritant

Classification: Aucune irritation de la peau.

Méthode: Ligne directrice 404 de l'OCDE

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

Espèce: Lapin

Résultat: Irritant

Classification: Provoque une irritation de la peau.

Méthode: Ligne directrice 404 de l'OCDE

Études toxicologiques d'un produit comparable.

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates

Espèce : Lapin

Résultat: Irritant

Classification: Provoque une irritation de la peau.

Méthode: Ligne directrice 404 de l'OCDE
Études toxicologiques d'un produit comparable.

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle

Espèce : Lapin

Résultat: Légèrement irritant

Classification: Aucune irritation de la peau.

Méthode: Ligne directrice 404 de l'OCDE

Études toxicologiques d'un produit comparable.

Irritation primaire des muqueuses:

diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues

Espèce: Lapin

Résultat : Non irritant

Méthode: Ligne directrice 405 de l'OCDE

Études toxicologiques d'un produit comparable.

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

Espèce: Lapin

Résultat: Non irritant

Méthode: Ligne directrice 405 de l'OCDE

Études toxicologiques d'un produit comparable.

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates

Espèce: Lapin

Résultat: Non irritant

Méthode: Ligne directrice 405 de l'OCDE

Études toxicologiques d'un produit comparable.

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle

Espèce: Lapin

Résultat: Légèrement irritant

Classification: Aucune irritation des yeux

Méthode: Ligne directrice 405 de l'OCDE

Études toxicologiques d'un produit comparable.

Sensibilisation:

Diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues

Sensibilisation cutanée selon Magnusson / Kligmann (test de maximisation):

Espèce: Cochon d'inde

Résultat: Négatif

Classification: Ne provoque pas de sensibilisation cutanée.

Méthode: Ligne directrice 406 de l'OCDE

Sensibilisation cutanée (essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)):

Espèce: Souris

Résultat: Positif

Classification: Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau

Méthode: Ligne directrice 429 de l'OCDE
Études toxicologiques d'un produit comparable.
Sensibilisation respiratoire
Espèce: Rat
Résultat: Positif
Classification: Peut provoquer une sensibilisation par inhalation.

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates
Sensibilisation cutanée selon Buehler (test épicutané):
Espèce: Cochon d'inde
Résultat : Négatif
Classification: Ne cause pas de sensibilisation cutanée
Méthode: Ligne directrice 406 de l'OCDE

Sensibilisation cutanée (essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)):
Espèce: Souris
Résultat: Positif
Classification: Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau
Méthode: Ligne directrice 429 de l'OCDE

Sensibilisation respiratoire
Espèce: Cochon d'inde
Résultat : Positif
Classification: Peut provoquer une sensibilisation par inhalation.

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates
Sensibilisation cutanée selon Buehler (test épicutané):
Espèce: Cochon d'inde
Résultat : Négatif
Classification: Ne provoque pas de sensibilisation cutanée.
Méthode: Ligne directrice 406 de l'OCDE
Études toxicologiques d'un produit comparable.

Sensibilisation cutanée (essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)):
Espèce: Souris
Résultat: Positif
Classification: Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau.
Méthode: Ligne directrice 429 de l'OCDE
Études toxicologiques d'un produit comparable.

Sensibilisation respiratoire
Espèce: Cochon d'inde
Résultat: Positif
Classification: Peut provoquer une sensibilisation par inhalation.
Études toxicologiques d'un produit comparable.

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle
Espèce : Souris

Résultat : Positif

Classification: Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode: Ligne directrice 429 de l'OCDE

Études sur le produit

Toxicité subaiguë, subchronique et prolongée:

diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues

NOAEL: 0,2 mg / m³

LOAEL (niveau d'effet défavorable observable le plus bas): 1 mg / m³

Voie d'application: Inhalatoire

Espèce : Rat, mâle / femelle

Niveaux de dose: 0 - 0,2 - 1 - 6 mg / m³

Durée d'exposition : 2 a

Fréquence de traitement: 6 heures par jour, 5 jours par semaine

Organes cibles: Poumons, paroi interne nasale

Substance d'essai: En aérosol

Méthode: Ligne directrice 453 de l'OCDE

Constatations: Irritation de la cavité nasale et des poumons.

Études d'un produit comparable.

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

NOAEL: 0,2 mg / m³

LOAEL (niveau d'effet défavorable observable le plus bas): 1 mg / m³

Voie d'application: Inhalatoire

Espèce: Rat, mâle / femelle

Niveaux de dose: 0 - 0,2 - 1 - 6 mg / m³

Durée d'exposition : 2 a

Fréquence de traitement: 6 heures par jour, 5 jours par semaine

Organes cibles: Poumons, paroi interne nasale

Substance d'essai: En aérosol

Méthode: Ligne directrice 453 de l'OCDE

Constatations: Irritation de la cavité nasale et des poumons.

Études d'un produit comparable.

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates

NOAEL: 0,2 mg / m³

LOAEL (niveau d'effet défavorable observable le plus bas): 1 mg / m³

Voie d'application: Inhalatoire

Espèce: Rat, mâle / femelle

Niveaux de dose: 0 - 0,2 - 1 - 6 mg / m³

Durée d'exposition : 2 a

Fréquence de traitement: 6 heures par jour, 5 jours par semaine

Organes cibles: Poumons, paroi interne nasale

Substance d'essai: En aérosol

Méthode: Ligne directrice 453 de l'OCDE

Constatations: Irritation de la cavité nasale et des poumons.

Études d'un produit comparable.

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle
NOAEL: 0,2 mg / m³
LOAEL (niveau d'effet défavorable observable le plus bas): 1 mg / m³
Voie d'application: Inhalatoire
Espèce: Rat, mâle / femelle
Niveaux de dose: 0 - 0,2 - 1 - 6 mg / m³
Durée d'exposition : 2 a
Fréquence de traitement: 6 heures par jour, 5 jours par semaine
Organes cibles: Poumons, paroi interne nasale
Substance d'essai: En aérosol
Méthode: Ligne directrice 453 de l'OCDE
Constatations: Irritation de la cavité nasale et des poumons.
Études d'un produit comparable.

Cancérogénicité:

Diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues
Espèce: Rat, mâle / femelle
Voie d'application: Inhalatoire
Niveaux de dose: 0 - 0,2 - 1 - 6 mg / m³
Substance d'essai: En aérosol
Durée d'exposition : 2 a
Fréquence de traitement: 6 heures / jour, 5 jours / semaine
Méthode: Ligne directrice 453 de l'OCDE
Apparition de tumeurs dans le groupe qui reçoit la dose la plus forte.

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates
Espèce : Rat, mâle / femelle
Voie d'application: Inhalatoire
Niveaux de dose: 0 - 0,2 - 1 - 6 mg / m³
Substance d'essai: en aérosol
Durée d'exposition : 2 a
Fréquence de traitement: 6 heures / jour, 5 jours / semaine
Méthode: Ligne directrice 453 de l'OCDE
Apparition de tumeurs dans le groupe qui reçoit la dose la plus forte.
Études d'un produit comparable.

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates
Espèce : Rat, mâle / femelle
Voie d'application: Inhalation
Niveaux de dose: 0 - 0,2 - 1 - 6 mg / m³
Substance d'essai : En aérosol
Durée d'exposition: 2 a
Fréquence de traitement: 6 heures / jour, 5 jours / semaine
Méthode: Ligne directrice 453 de l'OCDE
Apparition de tumeurs dans le groupe qui reçoit la dose la plus forte.
Études d'un produit comparable.

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle

Espèce: Rat, mâle / femelle

Voie d'application: Inhalatoire

Niveaux de dose: 0 - 0,2 - 1 - 6 mg / m³

Substance d'essai : En aérosol

Durée d'exposition: 2 a

Fréquence de traitement: 6 heures / jour, 5 jours / semaine

Méthode: Ligne directrice 453 de l'OCDE

Apparition de tumeurs dans le groupe qui reçoit la dose la plus forte.

Études d'un produit comparable.

Toxicité pour la reproduction / Fertilité:

diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues

Aucune donnée disponible.

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

Aucune donnée disponible.

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates

Aucune donnée disponible.

2,2'-Methylenediphenyl Diisocyanates

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction / Tératogénicité:

Diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues

NOAEL (tératogénicité): 12 mg / m³

NOAEL (maternelle): 4 mg / m³

NOAEL (toxicité pour le développement): 4 mg / m³

Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Inhalatoire

Niveaux de dose: 0 - 1 - 4 - 12 mg / m³

Fréquence de traitement: 6 heures / jour (Durée de l'exposition: 10 jours (jour 6 - 15 p.c.))

Période d'essai: 20 jours

Substance d'essai : En aérosol

Méthode: Ligne directrice 414 de l'OCDE

NOAEL (toxicité pour le développement): 4 mg / m³

Il n'a pas montré d'effets tératogènes dans les expérimentations sur les animaux.

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

NOAEL (tératogénicité): 12 mg / m³

NOAEL (maternelle): 4 mg / m³

NOAEL (toxicité pour le développement): 4 mg / m³

Espèce : Rat, femelle

Voie d'application: Inhalatoire

Niveaux de dose: 0 - 1 - 4 - 12 mg / m³

Fréquence de traitement: 6 heures / jour (Durée de l'exposition: 10 jours (jour 6 - 15 p.c.))

Période d'essai: 20 jours

Substance d'essai: En aérosol

Méthode: Ligne directrice 414 de l'OCDE

NOAEL (toxicité pour le développement): 4 mg / m³

Il n'a pas montré d'effets tératogènes dans les expérimentations sur les animaux.

Études d'un produit comparable.

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates

NOAEL (tératogénicité): 12 mg / m³

NOAEL (maternelle): 4 mg / m³

NOAEL (toxicité pour le développement): 4 mg / m³

Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Inhalatoire

Niveaux de dose: 0 - 1 - 4 - 12 mg / m³

Fréquence de traitement: 6 heures / jour (Durée de l'exposition: 10 jours (jour 6 - 15 p.c.))

Période d'essai: 20 jours

Substance d'essai: En aérosol

Méthode: Ligne directrice 414 de l'OCDE

NOAEL (toxicité pour le développement): 4 mg / m³

Il n'a pas montré d'effets tératogènes dans les expérimentations sur les animaux.

Études d'un produit comparable.

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle

NOAEL (tératogénicité): 12 mg / m³

NOAEL (maternelle): 4 mg / m³

NOAEL (toxicité pour le développement): 4 mg / m³

Espèce: rat, femelle

Voie d'application: Inhalatoire

Niveaux de dose: 0 - 1 - 4 - 12 mg / m³

Fréquence de traitement: 6 heures / jour (Durée de l'exposition: 10 jours (jour 6 - 15 p.c.))

Période d'essai: 20 jours

Substance d'essai : En aérosol

Méthode: Ligne directrice 414 de l'OCDE

NOAEL (toxicité pour le développement): 4 mg / m³

Il n'a pas montré d'effets tératogènes dans les expérimentations sur les animaux.

Études d'un produit comparable.

Génotoxicité in vitro:

Diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues

Type d'essai: Salmonella / test de microsome (test d'Ames)

Système d'essai: Salmonella typhimurium

Activation métabolique: Avec / sans

Résultat : Négatif

Méthode: Ligne directrice 471 de l'OCDE

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

Type de test : Test de Salmonella / Microsome (test d'Ames)

Système de test: Salmonella typhimurium

Activation métabolique: Avec / sans

Résultat : Négatif

Méthode: Ligne directrice 471 de l'OCDE
Études toxicologiques d'un produit comparable.

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates
Type de test: test de Salmonella / Microsome (test d'Ames)
Système de test: Salmonella typhimurium
Activation métabolique: avec / sans
Résultat: négatif
Méthode: Ligne directrice 471 de l'OCDE

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle
Type de test: Test de Salmonella / Microsome (test d'Ames)
Système de test: Salmonella typhimurium
Activation métabolique: Avec / sans
Résultat: Négatif
Méthode: Ligne directrice 471 de l'OCDE
Études sur le produit.

Génotoxicité in vivo:

Diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues
Type de test : Test de micronoyau
Espèces: Rat, mâle
Voie d'application: Inhalatoire (période d'exposition: 3x1h / jour sur 3 semaines)
Résultat : Négatif
Méthode: Ligne directrice de l'OCDE 474
Études toxicologiques d'un produit comparable.

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates
Type de test : Test de micronoyau
Espèce : Rat, mâle
Voie d'application: Inhalatoire (période d'exposition: 3x1h / jour sur 3 semaines)
Résultat : Négatif
Méthode: Ligne directrice 474 de l'OCDE

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates
Type de test: Test de micronoyau
Espèce : Rat, mâle
Voie d'application: Inhalatoire (période d'exposition: 3x1h / jour sur 3 semaines)
Résultat : Négatif
Méthode: Ligne directrice de l'OCDE 474
Études toxicologiques d'un produit comparable.

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle
Type de test : Test de micronoyau
Espèce : Rat, mâle
Voie d'application: Inhalatoire (période d'exposition: 3x1h / jour sur 3 semaines)
Résultat: Négatif
Méthode: Ligne directrice de l'OCDE 474

Études toxicologiques d'un produit comparable.

Évaluation STOT - exposition ponctuelle:

Diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues

Voie d'exposition: Inhalation

Organes cibles : Voies respiratoires

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

Voie d'exposition: Inhalation

Organes cibles: Voies respiratoires

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates

Voie d'exposition: Inhalation

Organes cibles : Voies respiratoires

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle

Voie d'exposition: Inhalation

Organes cibles : Voies respiratoires

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Évaluation STOT - exposition répétée:

Diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues

Voie d'exposition: Inhalation

Organes cibles : Voies respiratoires

Peut causer des dommages aux organes sous une exposition prolongée ou répétée.

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

Voie d'exposition: Inhalation

Organes cibles: Voies respiratoires

Peut causer des dommages aux organes sous une exposition prolongée ou répétée.

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates

Voie d'exposition: Inhalation

Organes cibles: Voies respiratoires

Peut causer des dommages aux organes sous une exposition prolongée ou répétée.

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle

Voie d'exposition: Inhalation

Organes cibles : Voies respiratoires

Peut causer des dommages aux organes sous une exposition prolongée ou répétée.

Toxicité par aspiration:

Diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Évaluation CMR:

Diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues

Cancérogénicité: Susceptible de causer un cancer par inhalation (Cancérogène 2).

Mutagénicité : Les tests in vitro et in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tératogénicité: N'a pas montré d'effets tératogènes dans les expérimentations sur les animaux. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction / Fertilité: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

Cancérogénicité: Susceptible de causer un cancer par inhalation (Cancérogène2).

Mutagénicité : Les tests in vitro et in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tératogénicité : N'a pas montré d'effets tératogènes dans les expérimentations sur les animaux. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction / Fertilité: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates

Cancérogénicité: Susceptible de causer un cancer par inhalation (Cancérogène2).

Mutagénicité : Les tests in vitro et in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tératogénicité : N'a pas montré d'effets tératogènes dans les expérimentations sur les animaux. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction / Fertilité: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle

Cancérogénicité: Susceptible de causer un cancer par inhalation (Cancérogène2).

Mutagénicité : Les tests in vitro et in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tératogénicité : N'a pas montré d'effets tératogènes dans les expérimentations sur les animaux. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction / Fertilité: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Évaluation de la toxicologie:

Diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues

Effets aigus: Nocif par inhalation. Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

Sensibilisation: Peut provoquer une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau.

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

Effets aigus: Nocif par inhalation. Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

Sensibilisation: Peut provoquer une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau.

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates

Effets aigus: Nocif par inhalation. Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

Sensibilisation: Peut provoquer une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau.

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle

Effets aigus: Nocif par inhalation. Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

Sensibilisation: Peut provoquer une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau.

Informations supplémentaires :

Propriétés / effets particuliers: La surexposition entraîne le risque d'effets irritants dépendant de la concentration sur les yeux, le nez et les voies respiratoires. L'apparition retardée des maladies et le développement d'une hypersensibilité (respiration difficile, toux, asthme) sont possibles. Les personnes hypersensibles peuvent subir ces effets même à faible concentration d'isocyanates, y compris des concentrations inférieures à la limite d'exposition sur le lieu de travail au Royaume-Uni (WEL). Un contact prolongé avec la peau peut provoquer des effets de peau brunie et d'irritation.

Section 12 : Informations écologiques

Les études éco-toxicologiques du produit ne sont pas disponibles.

Ne pas laisser échapper dans les cours d'eau, les eaux usées ou le sol.

Retrouvez ci-dessous les données éco-toxicologiques disponibles pour les composants.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour les poissons:

Diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues

CL50> 1000 mg / l

Type de test : Test statique

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)

Durée d'exposition : 96 h

Méthode: Ligne directrice 203

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

CL50> 1000 mg / l

Type de test: Toxicité aiguë du poisson

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Ligne directrice 203 de l'OCDE

Études d'un produit comparable.

Diphenylmethane-2,4'-diisocyanate

CL50> 1000 mg / l

Type de test : Toxicité aiguë du poisson

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Ligne directrice 203 de l'OCDE

Études d'un produit comparable.

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle

CL50> 1000 mg / l

Type de test : Toxicité aiguë du poisson

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)

Durée d'exposition: 96 h

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Ligne directrice 203 de l'OCDE

Études d'un produit comparable.

Toxicité aiguë pour la daphnie:

Diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues

EC50> 1000 mg / l

Type de test: Test statique

Espèce: Daphnia magna (Puces d'eau)

Durée d'exposition : 24 h

Méthode: Ligne directrice 202

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

EC50> 1000 mg / l

Espèce: Daphnia magna (Puces d'eau)

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: Ligne directrice 202 de l'OCDE.

Études d'un produit comparable.

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates

EC50> 1000 mg / l

Espèce: Daphnia magna (Puces d'eau)

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: Ligne directrice 202 de l'OCDE.

Études d'un produit comparable.

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle

EC50> 1000 mg / l

Espèce: Daphnia magna (Puces d'eau)

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: Ligne directrice 202 de l'OCDE

Études d'un produit comparable

Toxicité chronique pour la daphnie:

Diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues

NOEC (reproduction)> 10 mg / l

Espèce: Daphnia magna (Puces d'eau)

Durée d'exposition: 21 jours

Méthode: Ligne directrice 202

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

NOEC (Reproduction)> 10 mg / l

Espèce: Daphnia magna (Puces d'eau)

Durée d'exposition: 21 jours

Méthode: Ligne directrice 202 de l'OCDE.

Études d'un produit comparable.

Diphénylméthane -2,4'-Diisocyanates

NOEC (Reproduction)> 10 mg / l

Espèce: Daphnia magna (Puces d'eau)

Durée d'exposition: 21 jours

Méthode: Ligne directrice 202 de l'OCDE.

Études d'un produit comparable.

2,2'-Methylenediphenyl Diisocyanates

NOEC (Reproduction)> 10 mg / l

Espèce: Daphnia magna (Puces d'eau)

Durée d'exposition: 21 jours

Méthode: Ligne directrice 202 de l'OCDE.

Études d'un produit comparable.

Toxicité aiguë pour les algues:

Diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues

CE50> 1,640 mg / l

Type de test : Inhibition de la croissance

Espèce : Scenedesmus subspicatus

Durée d'exposition : 72 h

Méthode: Ligne directrice 201 de l'OCDE

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

CE50> 1,640 mg / l

Type de test: inhibition de la croissance

Espèce: Scenedesmus subspicatus

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: Ligne directrice d'essai de l'OCDE 201

Études d'un produit comparable.

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates

CE50> 1,640 mg / l

Type de test : Inhibition de la croissance

Espèce: *Scenedesmus subspicatus*

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: Ligne directrice d'essai de l'OCDE 201

Études d'un produit comparable.

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle

CE50> 1,640 mg / l

Type de test: Inhibition de la croissance

Espèce : *Scenedesmus subspicatus*

Durée d'exposition : 72 h

Méthode: Ligne directrice d'essai de l'OCDE 201

Études d'un produit comparable.

Toxicité bactérienne aiguë:

Diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues

CE50> 100 mg / l

Type d'essai: Inhibition de la respiration

Espèces: Boues activées

Durée d'exposition : 3 h

Méthode: Ligne directrice 209 de l'OCDE

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

CE50> 100 mg / l

Type d'essai: Inhibition de la respiration

Espèce : Boues activées

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: Ligne directrice 209 de l'OCDE

Études d'un produit comparable.

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates

CE50> 100 mg / l

Type d'essai : Inhibition de la respiration

Espèce: Boues activées

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: Ligne directrice 209 de l'OCDE

Études d'un produit comparable.

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle

CE50> 100 mg / l

Espèces : Boues activées

Durée d'exposition : 3 h

Méthode: Ligne directrice 209 de l'OCDE

Études d'un produit comparable.

Toxicité pour les organismes vivants du sol:

Diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues

NOEC (mortalité) > 1000 mg / kg

Espèce: *Eisenia fetida* (vers de terre)

Durée d'exposition : 14 jours

Méthode: Ligne directrice 207 de l'OCDE

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

NOEC (mortalité) > 1000 mg / kg

Espèce : *Eisenia fetida* (vers de terre)

Durée d'exposition: 14 jours

Méthode: Ligne directrice 207 de l'OCDE

Études d'un produit comparable.

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates

NOEC (mortalité) > 1000 mg / kg

Espèce : *Eisenia fetida* (vers de terre)

Durée d'exposition: 14 jours

Méthode: Ligne directrice 207 de l'OCDE

Études d'un produit comparable.

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle

NOEC (mortalité) > 1000 mg / kg

Espèce : *Eisenia fetida* (vers de terre)

Durée d'exposition: 14 jours

Méthode: Ligne directrice 207 de l'OCDE

Études d'un produit comparable.

Toxicité pour les plantes terrestres:

Diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues

NOEC (émergence de semis) > 1000 mg / kg

Espèce: *Avena sativa* (avoine)

Durée d'exposition : 14 jours

Méthode: Ligne directrice 208 de l'OCDE

NOEC (taux de croissance) > 1000 mg / kg

Espèce : *Avena sativa* (avoine)

Durée d'exposition: 14 jours

Méthode: Ligne directrice 208 de l'OCDE

NOEC (émergence de semis) > 1000 mg / kg

Espèce: *Lactuca sativa* (laitue)

Durée d'exposition : 14 jours

Méthode: Ligne directrice 208 de l'OCDE

NOEC (taux de croissance) > 1000 mg / kg

Espèce : *Lactuca sativa* (laitue)

Durée d'exposition: 14 jours
Méthode: Ligne directrice 208 de l'OCDE

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates
NOEC (émergence de semis)> 1000 mg / kg
Espèce: Avena sativa (avoine)
Durée d'exposition : 14 jours
Méthode: Ligne directrice 208 de l'OCDE
Études d'un produit comparable.

NOEC (taux de croissance)> 1000 mg / kg
Espèce : Avena sativa (avoine)
Durée d'exposition: 14 jours
Méthode: Ligne directrice 208 de l'OCDE
Études d'un produit comparable.

NOEC (émergence de semis)> 1000 mg / kg
Espèce: Lactuca sativa (laitue)
Durée d'exposition : 14 jours
Méthode: Ligne directrice 208 de l'OCDE
Études d'un produit comparable.

NOEC (taux de croissance)> 1000 mg / kg
Espèce : Lactuca sativa (laitue)
Durée d'exposition: 14 jours
Méthode: Ligne directrice 208 de l'OCDE
Études d'un produit comparable.

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates
NOEC (émergence de semis)> 1000 mg / kg
Espèce: Avena sativa (avoine)
Durée d'exposition : 14 jours
Méthode: Ligne directrice 208 de l'OCDE
Études d'un produit comparable.

NOEC (taux de croissance)> 1000 mg / kg
Espèce : Avena sativa (avoine)
Durée d'exposition: 14 jours
Méthode: Ligne directrice 208 de l'OCDE
Études d'un produit comparable.

NOEC (émergence de semis)> 1000 mg / kg
Espèce: Lactuca sativa (laitue)
Durée d'exposition : 14 jours
Méthode: Ligne directrice 208 de l'OCDE
Études d'un produit comparable.

NOEC (taux de croissance)> 1000 mg / kg

Espèce : Lactuca sativa (laitue)
Durée d'exposition: 14 jours
Méthode: Ligne directrice 208 de l'OCDE
Études d'un produit comparable.

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle
NOEC (émergence de semis)> 1000 mg / kg
Espèce: Avena sativa (avoine)
Durée d'exposition : 14 jours
Méthode: Ligne directrice 208 de l'OCDE
Études d'un produit comparable.

NOEC (taux de croissance)> 1000 mg / kg
Espèce : Avena sativa (avoine)
Durée d'exposition: 14 jours
Méthode: Ligne directrice 208 de l'OCDE
Études d'un produit comparable.

NOEC (émergence de semis)> 1000 mg / kg
Espèce: Lactuca sativa (laitue)
Durée d'exposition : 14 jours
Méthode: Ligne directrice 208 de l'OCDE
Études d'un produit comparable.

NOEC (taux de croissance)> 1000 mg / kg
Espèce : Lactuca sativa (laitue)
Durée d'exposition: 14 jours
Méthode: Ligne directrice 208 de l'OCDE
Études d'un produit comparable.

Évaluation de l'éco-toxicologie:

Diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues

Toxicité aquatique aiguë: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité chronique pour l'environnement: Il n'y a aucune preuve d'une toxicité aquatique chronique.

Données sur la toxicité sur le sol: Ne devrait pas être absorbé dans le sol. La substance est classée comme non critique pour les organismes vivant dans le sol.

Impact sur le traitement des eaux usées: En raison de la faible toxicité bactérienne, il n'y a aucun risque d'effets néfastes sur la performance des stations biologiques de traitement des eaux usées.

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

Toxicité aquatique aiguë: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité chronique pour l'environnement : Il n'y a aucune preuve d'une toxicité aquatique chronique.

Données sur la toxicité sur le sol: Ne devrait pas être absorbé dans le sol. La substance est

classée comme non critique pour les organismes vivant dans le sol.

Impact sur le traitement des eaux usées: En raison de la faible toxicité bactérienne, il n'y a aucun risque d'effets néfastes sur la performance des stations biologiques de traitement des eaux usées.

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates

Toxicité aquatique aiguë: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité chronique pour l'environnement : Il n'y a aucune preuve d'une toxicité aquatique chronique.

Données sur la toxicité sur le sol: Ne devrait pas être absorbé dans le sol. La substance est classée comme non critique pour les organismes vivant dans le sol.

Impact sur le traitement des eaux usées : En raison de la faible toxicité bactérienne, il n'y a aucun risque d'effets néfastes sur la performance des stations biologiques de traitement des eaux usées.

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle

Toxicité aquatique aiguë: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité chronique pour l'environnement : Il n'y a aucune preuve d'une toxicité aquatique chronique.

Données sur la toxicité sur le sol: Ne devrait pas être absorbé dans le sol. La substance est classée comme non critique pour les organismes vivant dans le sol.

Impact sur le traitement des eaux usées : En raison de la faible toxicité bactérienne, il n'y a aucun risque d'effets néfastes sur les performances des stations biologiques de traitement des eaux usées.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues

Type d'essai: Aérobic

Inoculum : Boues activées

Biodégradation: 0%, 28 jours, naturellement non dégradables.

Méthode: Ligne directrice 302 C de l'OCDE

Selon les résultats des tests de biodégradabilité, ce produit n'est pas facilement biodégradable.

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

Biodégradation: 0%, 28 jours, Non biodégradable naturellement.

Méthode: Ligne directrice 302 C de l'OCDE

Études d'un produit comparable.

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates

Biodégradation : 0%, 28 jours, non biodégradable naturellement.

Méthode : Ligne directrice 302 C de l'OCDE

Études d'un produit comparable.

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle

Biodégradation : 0%, 28 jours, non biodégradable naturellement.

Méthode: Ligne directrice 302 C de l'OCDE

Études d'un produit comparable.

Stabilité dans l'eau:

Diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues

Type d'essai: Hydrolyse

Demi-vie : 20 h à 25° C

La substance hydrolyse rapidement dans l'eau.

Études d'un produit comparable.

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

Type d'essai: Hydrolyse

Demi-vie : 20 h à 25° C

La substance hydrolyse rapidement dans l'eau.

Études d'un produit comparable.

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates

Type d'essai: Hydrolyse

Demi-vie: 20 h à 25° C

La substance hydrolyse rapidement dans l'eau.

Études d'un produit comparable.

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle

Type d'essai: Hydrolyse

Demi-vie: 20 h à 25° C

La substance hydrolyse rapidement dans l'eau.

Études d'un produit comparable.

Photo-dégradation:

Diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues

Type d'essai: Photo-transformation dans l'air

Température : 25° C

Sensibilisateur: HO-radicaux

Sensibilisateur de concentration: 500 000 1 / cm³

Photolyse indirecte demi-vie: 0,92 jours

Méthode: SRC - AOP (calcul)

Après évaporation ou exposition à l'air, le produit sera modérément dégradé par des procédés photochimiques.

Études d'un produit comparable.

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

Type de test: Photo-transformation dans le sensibilisant de l'air: radicaux HO

Sensibilisateur de concentration: 500 000 1 / cm³

Constante de débit: 1.16E-11 cm³ / s

Photolyse indirecte demi-vie: 0,92 jours

Méthode: SRC - AOP (calcul)

Après évaporation ou exposition à l'air, le produit sera modérément dégradé par des procédés photochimiques.

iphénylméthane-2,4'-Diisocyanates

Type de test: Photo-transformation dans le sensibilisant de l'air : radicaux HO

Sensibilisateur de concentration: 500 000 1 / cm³

Constante de débit: 1.16E-11 cm³ / s

Photolyse indirecte demi-vie: 0,92 jours

Méthode : SRC - AOP (calcul)

Après évaporation ou exposition à l'air, le produit sera modérément dégradé par des procédés photochimiques.

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle

Type de test: Photo-transformation dans le sensibilisant de l'air: radicaux HO

Sensibilisateur de concentration: 500 000 1 / cm³

Constante de débit: 1.16E-11 cm³ / s

Photolyse indirecte demi-vie: 0,92 jours

Méthode: SRC - AOP (calcul)

Après évaporation ou exposition à l'air, le produit sera modérément dégradé par des procédés photochimiques.

Volatilité (Constante selon la règle de Henry):

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

Valeur calculée = 0,0229 Pa * m³ / mol

La substance doit être marquée comme étant légèrement volatile à partir de l'eau.

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates

Valeur calculée = 0,0229 Pa * m³ / mol

La substance doit être marquée comme étant légèrement volatile à partir de l'eau.

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle

Valeur calculée = 0,0229 Pa * m³ / mol

La substance doit être marquée comme étant légèrement volatile à partir de l'eau.

12.3. Potentiel bio accumulatif

Bioaccumulation:

Diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues

Facteur de bioconcentration (BCF): <14

Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

Durée d'exposition: 42 jours

Concentration: 0,2 mg / l

Méthode: Ligne directrice 305 C de l'OCDE

Une accumulation dans les organismes aquatiques n'est pas prévue.

La substance hydrolyse rapidement dans l'eau.

Études sur les produits d'hydrolyse.

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates
Facteur de bioconcentration (BCF) : 200
Espèce : Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition : 28 jours
Concentration: 0,00008 mg / l
Substance d'essai: Marqué au carbone 14
Méthode: Ligne directrice d'examen de l'OCDE 305 E
Une accumulation dans les organismes aquatiques n'est pas prévue.

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates
Facteur de bioconcentration (BCF) : 200
Espèce : Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition : 28 jours
Concentration: 0,00008 mg / l
Substance d'essai: Marqué au carbone 14
Méthode: Ligne directrice d'examen de l'OCDE 305 E
Une accumulation dans les organismes aquatiques n'est pas prévue.
Études d'un produit comparable.

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle
Facteur de bioconcentration (BCF) : 200
Espèce : Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition : 28 jours
Concentration: 0,00008 mg / l
Substance d'essai: Marqué au carbone 14
Méthode: Ligne directrice d'examen de l'OCDE 305 E
Une accumulation dans les organismes aquatiques n'est pas prévue.
Études d'un produit comparable.

12.4. Mobilité dans le sol

Distribution entre compartiments environnementaux :

diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates
Adsorption / Sol
Pas applicable

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates
Adsorption / Sol
Pas applicable

2,2'-Methylenediphenyl Diisocyanates
Adsorption / Sol
Pas applicable

Distribution environnementale:

Diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues

Aucune donnée disponible

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

Aucune donnée disponible

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates

Aucune donnée disponible

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats de l'évaluation des substances PBT et vPvB

Diphénylméthane-Diisocyanates, isomères et homologues

Cette substance ne répond pas aux critères de classification comme PBT ou vPvB.

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

Cette substance ne répond pas aux critères de classification comme PBT ou vPvB.

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates

Cette substance ne répond pas aux critères de classification comme PBT ou vPvB.

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle

Cette substance ne répond pas aux critères de classification comme PBT ou vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Le produit réagit avec de l'eau à l'interface formant du CO² et un produit insoluble solide à haut point de fusion (polyurée). Cette réaction est accélérée par des tensioactifs (par exemple des détergents) ou par des solvants solubles dans l'eau. L'expérience précédente montre que la polyurée est inerte et non dégradable.

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

Éliminer conformément aux lois, ordonnances et statuts applicables à l'échelle internationale, nationale et locale.

Pour l'élimination dans la CE, le code approprié selon le Catalogue Européen des Déchets (CED) devrait être utilisé.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Opérations d'élimination :

Après le retrait final du produit, tous les résidus doivent être retirés des récipients (sans goutte, sans poudre ou sans pâte). Une fois que les résidus du produit adhérant aux parois des conteneurs ont été rendus hors d'état de nuire, les étiquettes des produits et des risques doivent être invalidées. Ces récipients peuvent être retournés pour être recyclés

dans les centres appropriés mis en place dans le cadre du système de reprise existant de l'industrie chimique. Les récipients doivent être recyclés conformément à la législation nationale et à la réglementation environnementale.

Aucune élimination dans les eaux usées.

Opérations d'élimination: Transférer dans un conteneur approprié et faire organiser la collecte par une entreprise d'élimination spécialisée.

Élimination des emballages: Faire organiser la collecte par une entreprise d'élimination des déchets autorisée.

NB: L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence d'une réglementation régionale ou nationale concernant l'élimination. Pour l'élimination dans la CE, le code approprié selon le Catalogue Européen des Déchets (CED) devrait être utilisé.

Section 14 : Informations sur le transport

Classes de transport : Ce produit ne requiert aucune classification de transport.

ADR / RID

14.1 Numéro ONU :	Produits non dangereux
14.2 Nom d'expédition propre de l'ONU:	Produits non dangereux
14.3 Classe (s) de danger pour le transport :	Produits non dangereux
14.4 Groupe d'emballage:	Produits non dangereux
14.5 Dangers pour l'environnement:	Produits non dangereux

ADN

14.1 Numéro ONU :	Produits non dangereux
14.2 Nom d'expédition propre de l'ONU:	Produits non dangereux
14.3 Classe (s) de danger pour le transport :	Produits non dangereux
14.4 Groupe d'emballage:	Produits non dangereux
14.5 Dangers pour l'environnement:	Produits non dangereux

IATA

14.1 Numéro ONU :	Produits non dangereux
14.2 Nom d'expédition propre de l'ONU:	Produits non dangereux
14.3 Classe (s) de danger pour le transport :	Produits non dangereux
14.4 Groupe d'emballage:	Produits non dangereux
14.5 Dangers pour l'environnement:	Produits non dangereux

IMDG

14.1 Numéro ONU :	Produits non dangereux
14.2 Nom d'expédition propre de l'ONU:	Produits non dangereux
14.3 Classe (s) de danger pour le transport :	Produits non dangereux
14.4 Groupe d'emballage:	Produits non dangereux
14.5 Dangers pour l'environnement:	Produits non dangereux

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8.

Information additionnelle:

Pas de cargaison dangereuse.

Garder au sec.

Éviter les températures inférieures à +10° C.

Éviter la chaleur au-dessus de +50° C.

A conserver à l'écart des produits alimentaires, des acides et des alcalis.

Section 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, santé et environnement

Directive 2012/18 / UE sur le contrôle des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Pas applicable

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Léger danger pour les eaux

(Conformément à l'annexe 4 de la directive sur les substances dangereuses pour l'eau)

Toute réglementation nationale existante sur la manipulation des isocyanates doit être respectée.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour :

Diphénylméthane-4,4'-Diisocyanates

Diphénylméthane-2,4'-Diisocyanates

Diisocyanates de 2,2'-méthylènediphényle

.

Section 16 : Autres informations

Texte intégral des avertissements dangereux de la classification CLP (1272/2008 / CE) visés aux sections 2, 3 et 10.

H315 Provoque une irritation de la peau.

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

H319 Provoque une grave irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires s'il est inhalé.

H335 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

H351 Susceptible de causer un cancer.

H373 Peut causer des dommages aux organes sous une exposition prolongée ou répétée.

Directives ISOPA pour un chargement / déchargement sûr, le transport et le stockage de TDI et MDI. N° de commande ISOPA: PSC-0005-GUIDL

Avertissement légal :

Ce produit est destiné à un usage professionnel uniquement et devrait être utilisé comme indiqué par EnviroStik Ltd. Pour plus d'informations, consulter la fiche technique d'application.

Les informations ci-dessus sont censées être correctes mais ne prétendent pas être exhaustives et doivent être utilisées uniquement comme mode d'emploi. La société ne peut être tenue pour responsable des dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit ci-dessus.

Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Annexe Durcisseur

Annexe - Scénario d'exposition

1. Titre abrégé du scénario d'exposition

- Usage professionnel dans les adhésifs et les produits d'étanchéité et autres matériaux composites

Secteur d'utilisation :

Usages industriels : Utilisations de substances en tant que telles ou dans des préparations sur sites industriels (SU 3)

Usages professionnels : Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisans) (SU 22)

Catégorie de processus :

Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée (PROC2). Utilisation dans des processus discontinus (synthèse ou formule) (PROC3). Utilisation par lots et autres processus (synthèse) où les possibilités d'exposition augmentent (PROC4). Mélange ou mélange par lots dans des processus discontinus pour la formulation de préparations et d'articles (en contacts multiples et / ou importants) (PROC5). Transfert de substance ou de préparation (chargement / déchargement) de / vers des récipients / grands conteneurs dans des installations non spécialisées (PROC8a). Transfert de substance ou préparation (chargement / déchargement) de / vers des récipients / grands conteneurs dans des installations spécialisées (PROC8b). Application de rouleau ou brossage (PROC10). Traitement des articles par immersion et

versement (PROC13). Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation (PROC14).

Catégorie de dissémination dans l'environnement :

Utilisation industrielle donnant lieu à l'inclusion dans ou sur une matrice (ERC5). Large utilisation dispersive en intérieur, donnant lieu à l'inclusion dans ou sur une matrice (ERC8c). Large utilisation dispersive en extérieur donnant lieu à l'inclusion dans ou sur une matrice (ERC8f).

Substances en plomb pour les respectives voies d'exposition :

Substance (s) prioritaire (s), sensibilisateur respiratoire : - diphénylméthane-diisocyanates, isomères et homologues. Pour RMM, voir la section 8 de la Fiche de sécurité.

Diphénylméthane-4,4'-diisocyanate

Substance (s) principale (s), par voie orale : - diphénylméthane-diisocyanates, isomères et homologues. Pour les RMM, voir la section 8 de la Fiche de sécurité. Diphénylméthane-4,4'-diisocyanate

Substance (s) principale (s), par inhalation : - diphénylméthane-4,4'-diisocyanate

Substance (s) principale (s), par voie cutanée : - diphénylméthane-diisocyanates, isomères et homologues. Pour les RMM, voir la section 8 de la Fiche de sécurité. Diphénylméthane-4,4'-diisocyanate

Substance (s) principale (s), par voie oculaire : - diphénylméthane-diisocyanates, isomères et homologues. Pour les RMM, voir la section 8 de la Fiche de sécurité. Diphénylméthane-4,4'-diisocyanate

Substance (s) principale (s), environnement aquatique : - Non pertinent

2. Description des activités / processus (s) couverts (s) dans le scénario d'exposition

Seules les utilisations définies dans l'abrégé et les descripteurs d'utilisation énumérés au paragraphe 1 ci-dessus sont considérées comme sûres / couvertes dans ce scénario d'exposition.

3. Conditions opérationnelles

Utilisation en intérieur / en extérieur

Durée et fréquence

Ouvriers

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Environnement

Jours d'émission par an : 365

4.1 Forme physique

Substance liquide (sauf indication contraire)

Biodégradabilité : Non biodégradable

4.2 Concentration de substance dans le mélange

Couvre le pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 100% (sauf indication contraire).

5. Autres conditions opérationnelles

Utilisé dans des systèmes ouverts

Processus secs

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Aucun identifiant pour ce scénario.

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Facteur local de dilution d'eau douce : 10 (par défaut, utilisé dans le calcul les scénarios les plus défavorables)

Facteur local de dilution d'eau marine : 100 (défaut, utilisé dans le calcul les scénarios les plus défavorables)

6. Mesures de gestion du risque

6.1.1 Mesures pour le travail

Ces mesures sont pour tous les scénarios contributifs aux températures du produit EN DESSOUS de 40° C pour du MDI pur ou EN DESSOUS de 45° C pour d'autres substances à base de MDI :

Mesures de protection technique : Fournir un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

Mesures de protection individuelle : Évitez tout contact avec la peau avec le produit, nettoyez les impuretés ou les déversements dès qu'ils se produisent. Portez des gants (testés selon EN374) en cas d'éventuelle contamination des mains, lavez immédiatement toute contamination sur la peau. Fournir une formation de base aux employés pour prévenir / minimiser les expositions et signaler tout problème dermatologique qui pourrait se développer. Utilisez une protection pour les yeux et des gants appropriés. Portez des combinaisons appropriées pour éviter l'exposition de la peau.

Ces mesures sont pour tous les scénarios contributifs aux températures du produit AU DESSUS de 40° C pour du MDI pur ou AU DESSUS de 45° C pour d'autres substances à base de MDI :

Mesures de protection technique : Fournir un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). Fournir une ventilation d'extraction aux endroits où les émissions se produisent. Fournir une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et autres ouvertures. Recueillir au moyen d'une hotte aspirante ou d'une ventilation par extraction.

Mesures de protection individuelle : Évitez tout contact avec la peau avec le produit, nettoyez les impuretés ou les déversements dès qu'ils se produisent. Portez des gants

(testés selon EN374) en cas d'éventuelle contamination des mains, lavez immédiatement toute contamination sur la peau. Fournir une formation de base aux employés pour prévenir / minimiser les expositions et signaler tout problème dermatologique qui pourrait se développer. Utilisez une protection pour les yeux et des gants appropriés. Portez des combinaisons appropriées pour éviter l'exposition de la peau. Si les mesures de contrôle technique / organisationnel ci-dessus ne sont pas réalisables, adoptez l'EPI suivant : Portez un appareil respiratoire conforme à EN140 avec un filtre de type A ou meilleur.

Des mesures supplémentaires sont spécifiques aux scénarios suivants :

6.1.2 Mesures liées aux consommateurs

Aucune utilisation du consommateur n'a été identifiée.

6.2 Mesures liées à l'environnement

- Fraction des émissions dans les différents compartiments environnementaux : fraction de rejet dans l'air du processus : 0,15

Fraction de déversement dans les eaux usées du processus : 0,01

Fraction de déversement dans le sol du processus (régional uniquement) : 0,005

- Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour éviter le déversement :

Les pratiques courantes varient d'un site à l'autre, cette publication couvre de prudentes estimations des processus.

- Conditions techniques sur place et mesures pour réduire ou limiter les rejets, les émissions dans l'air et les déversements dans le sol :

Air : Aucun contrôle des émissions atmosphériques requis ; l'efficacité d'élimination requise est de 0%.

Sol : Les contrôles des émissions du sol ne s'appliquent pas car il n'y a pas de déversement direct dans le sol.

- Mesures organisationnelles pour prévenir / limiter le rejet à partir de la zone :

Eau : Prévenir l'évacuation de la substance non dissoute ou la récupérer des eaux usées.

- Conditions et mesures relatives à l'usine municipale de traitement des eaux usées :

L'élimination estimée des substances provenant des eaux usées par voie domestique est de 40%.

Le flux d'effluents des stations d'épuration domestique supposé est de 2000 m³ / j.

Les boues doivent être incinérées, contenues ou récupérées pour l'incinération.

7. Mesures liées aux déchets

Non applicable.

8. Prévion de l'exposition

8.1. Santé

Efficacité RMM pour l'exposition par inhalation :

Ventilation d'échappement locale : Variable, reflétée dans les données mesurées.

Exposition à court terme :

Travailleurs (par inhalation)

Méthode : Les données mesurées ont été utilisées pour l'estimation

PROC 2 : 0,026 mg / m³

PROC 3: 0,018 mg / m³

PROC 4: 0,016 mg / m³

PROC 5: 0,058 mg / m³

PROC 8a: 0,058 mg / m³

PROC 8b: 0,058 mg / m³

PROC 10: 0,034 mg / m³

Utilisation en intérieur

PROC 10 : 0,034 mg / m³

Utilisation en extérieur

PROC 13 : 0,035 mg / m³

PROC 14 : 0,012 mg / m³

Travailleurs (voie cutanée)

Méthode : Approche qualitative utilisée pour mener une utilisation sûre.

En raison des RMM appliquées, il est considéré que les risques d'exposition cutanée sont suffisamment contrôlés.

Exposition à long terme :

Travailleurs (par inhalation)

Méthode : Les données mesurées ont été utilisées pour cette estimation

PROC 2 : 0,013 mg / m³

PROC 3 : 0,009 mg / m³

PROC 4 : 0,008 mg / m³

PROC 5 : 0,029 mg / m³
PROC 8a : 0,029 mg / m³
PROC 8b : 0,029 mg / m³
PROC 10 : 0,017 mg / m³

Utilisation en intérieur
PROC 10 : 0,017 mg / m³

Utilisation en extérieur
PROC 13 : 0,017 mg / m³
PROC 14 : 0,006 mg / m³

Travailleurs (voie cutanée)

Méthode : Approche qualitative utilisée pour mener une utilisation sûre.

En raison des RMM appliquées, il est considéré que les risques d'exposition cutanée sont suffisamment contrôlés.

8.2. Environnement

Méthode : Modèle EUSES utilisé

PEC

Air : Non pertinent
Eau douce : 0,056 mg / l (adhésifs et produits d'étanchéité)
Eau marine : 0,00869 mg / l (adhésifs et produits d'étanchéité)
Sédiments : Non pertinent
Sol : 0,271 mg / kg de poids sec
STP (station d'épuration des eaux usées) : 0,492 mg/l (adhésifs et produits d'étanchéité)
Empoisonnement secondaire : Non pertinent
Les êtres humains via l'environnement : Non pertinent

Sur la base des RMM appliquées, le risque pour les humains et l'environnement est suffisamment contrôlé ($RCR \leq 1$).

9. Guide pour l'utilisateur en aval

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles décrites à la section 6 sont mises en œuvre.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.